

Châlette-sur-Loing, le jeudi 30 juin 2022

Monsieur Franck DEMAUMONT

Maire de Chalette-sur-Loing

à

**Mesdames et Messieurs
les Présidents d'Associations**

Affaire suivie par : Service Relations Publiques

☎ 02 38 98 87 92

e Mail : betty.manjikoff@ville-chalette.fr

Objet : Dossiers de demande de subvention

N/Réf. : FD/BM/16/06/2022

Madame, Monsieur,

L'avancement des calendriers budgétaires nous amène à avancer la date des demandes de subvention 2023.

Dans ce cadre, le dossier de demande de subvention pour l'année 2023 est à votre disposition au bureau du service des Relations publiques à la Maison des Associations et à l'accueil de la mairie.

J'insiste sur la nécessité de compléter avec la plus grande précision l'intégralité des documents en particulier les bilans financiers 2022 et prévisionnels 2023. Ces éléments sont indispensables d'un point de vue légal, et nécessaires à l'instruction de votre demande de subvention

Par ailleurs, pour les associations concernées, n'oubliez pas d'y inclure l'aide (avantages en nature) apportée par la mairie de Chalette, autre que financière.

Ce nouveau dossier concerne la demande de subvention de fonctionnement de votre association.

Pour les associations qui souhaitent mener une action spécifique pour l'année 2023, un dossier (spécifique) est également disponible à ce même service.

Enfin, je vous demande de bien vouloir envoyer ou rapporter ce dossier au Service des Relations publiques **avant le 4 octobre 2022** sans oublier d'y joindre toutes les pièces demandées y compris un **relevé d'identité bancaire**.

Certain que vous comprendrez la nécessité de cette démarche,
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire de Chalette-sur-Loing

Monsieur Franck DEMAUMONT

